

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 23 juillet 2026 portant nomination au Bureau Central de Tarification

NOR : ECOT2610878A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,**

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification ;

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Bureau Central de Tarification lorsqu'ils statuent en matière de risques de responsabilité civile médicale en vertu de l'article L.251-1 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Nicolas Gombault (Groupe Macsf) : titulaire

M. Luc Romanillos (Groupe Macsf) : suppléant

M. Benjamin Deboudt (Médicale de France) : titulaire

Mme Ermengarde De Veyrac (Générali) : suppléante

M. Thibaut Chanrion (Relyens) : titulaire

M. Patrick Flavin (Relyens) : suppléant

Mme Dalila Rebouh (Axa) : titulaire

Mme Séverine Nakhili (Allianz France) : suppléante

Article 2

Les membres du Bureau Central de Tarification ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 juillet 2026,

Pour le ministre et par délégation :
Le Sous-directeur des assurances,
P. GUYONNET-DUPERAT